Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 37 (1947)

Heft: 3

Artikel: Notes de folklore fribourgeois

Autor: Brodard, F.-X.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mais il ne fait pas bon *îthrə kəmịn tsin è tsa*, être comme chien et chat, toujours en bisbille.

Il ne fait pas bon non plus rencontrer un homme mal tourné, comme un chien de plomb, *mô vərî kəmịn on tsin dè pyon.*

On connaît les jurons *Non dè tsin:* nom de chien, *Kré non dè tsin:* cré nom de chien, *non dè ti lè tsin:* nom de tous les chiens.

Plusieurs proverbes parlent du chien:

Din tọtè lè famịyè li a on tsin: Dans toutes les familles il y a un chien, c.-à-d. un membre qui ne fait pas bien.

On tsin vouệtè bin on èvẹ̀tchyè: Un chien regarde bien un évêque. C'est la réponse que l'on fait à quelqu'un qui proteste parce qu'on le regarde trop attentivement.

Lè tsin chè konyəchon ti ịntrè lâ: les chiens se connaissent tous entre eux (les voyous se connaissent).

Ti lè tsin pạ̊yon pạ̊ la mạ̊rka: tous les «chiens» ne paient pas la «marque», le permis. Chien est pris ici au figuré.

La bọcha d'on foū è lə ku d'on tsin chè vẹ̀yon kan on vâ: la bourse d'un fou et le cul d'un chien, on les voit quand on veut, dit-on à qui montre en public le contenu de son gousset.

Notes de folklore fribourgeois.

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

Le pain bénit.

On connaît le pain bénit, l'eulogie des premiers siècles chrétiens, continuée jusqu'à uotre époque. Dans les premiers siècles, ceux qui ne communiaient pas réellement au Corps et au Sang du Christ, parce qu'ils s'en trouvaient indignes ou parce qu'ils n'étaient pas à jeûn, recevaient un morceau de pain simplement bénit et non consacré.

Dans nos paroisses catholiques du canton de Fribourg, cette coutume a subsisté pour les dimanches et fêtes [1]). Chaque famille fournit ce pain à tour de rôle. Un dimanche à l'avance, elle est avertie que son tour est arrivé. Celui qui a fourni le pain bénit en apporte le *gujinyọn* (le croûton, au voisin qui doit fournir le pain, le dimanche suivant). Il y ajoute quelques morceaux de pain bénit, le tout attaché dans une serviette. C'est *pachạ̊ lə*

[1] Durant la guerre 1914—18, bien des paroisses ont supprimé la belle coutume du pain bénit. Certaines l'ont reprise. Il en a été de même durant cette guerre. A La Roche, actuellement, c'est la paroisse qni paie chaque dimanche le pain bénit: on a adopté cette solution plutôt que de le supprimer. Mais il est clair que la coutume de l'offrir à tour de rôle était plus belle. Encore une coutume qui a évolué. Elle a même failli disparaître.

gujinyon (ou *gijinyon*: Botterens on dit aussi *lə chanti*) passer le chanteau. Celui qui le reçoit commande au cours de la semaine un pain bénit chez le boulanger. Le dimanche suivant il va le chercher, met dessus une serviette blanche pliée, sur laquelle est posée une petite miche de pain qui sera la part de M. le curé, ainsi que les 20 ct. déposées sur cette michette *(la mətsèta)*. La maîtresse de maison ou quelqu'autre personne de la famille porte d'avance le pain à l'église, où M. le curé le bénira, soit en revenant de donner l'Asperges, (soit à l'offertoire de la messe, comme cela se passe dans certaines paroisses, par exemple Estavayer-le-Lac où une personne, toujours la même, va porter le pain bénit au prêtre au moment de l'offertoire. Elle s'avance la première des femmes, portant d'une main un petit cierge, et de l'autre le pain enveloppé dans la serviette. Il n'y a pas de michette, mais la porteuse du pain met à l'offrande 20 ct. qui sont pour le curé de le paroisse. La famille qui fournit le pain bénit donne 1 fr. à la porteuse et lui fournit le petit cierge, les 20 ct. de l'offertoire et la serviette. S'il n'y a pas d'offrande ce dimanche, la porteuse vient seulement jusque devant la porte de la sacristie où les servants de messe prennent livraison du pain qu'ils couperont en morceaux dès que le prêtre l'aura bénit). Le pain est distribué après le Pater de la messe, ce qui s'accorde fort bien avec ces paroles: « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ».

On sait qu'en bénissant le pain, le prêtre demande à Dieu de préserver des maux de l'âme et du corps ceux qui le prendront avec esprit de foi. Aussi prend-on un morceau de pain bénit pour les personnes qui ont gardé la maison durant la grand'messe, et pour les petits enfants. On le leur donne au retour de l'office. On prend ce morceau de pain que l'on porte à la bouche après avoir fait le signe de la croix. Il existe aussi certaines formules de «prières» que l'on récite parfois en le prenant. Elles n'ont rien de liturgique, et sont une invention populaire. En voici trois. D'abord celle-ci en patois:

Bèni tè prin'nyo, vouêrda mon kouå,
Chôva mən årma;
Bèni rèkonfouå à totè lè-j'årmè dou Prəgatéro.

Bénit je te prends, garde mon corps,
Sauve mon âme;

Bénit, réconfort à toutes les âmes du Purgatoire.

J'avoue ne pas comprendre le sens de la dernière ligne.

Puis celles-ci, en français. Elles ne sont ni plus liturgiques, ni plus théologiques que la première, si l'on en excepte la première ligne:

Pain bénit, je te prends pour la semaine entière;
Si je meurs sans confession,
Tu me serviras de communion.

On a l'impression que la recherche de la rime a primé sur le sens du texte.

Pain bénit je te mange; tu seras peut-être la dernière communion que je ferai.

On croit que si l'on donne du pain bénit aux coqs, dans l'intention de les rendre méchants, ils le deviennent.

Mais on donne à toutes les bêtes de la ferme un peu de pain de Ste Agathe, que l'on bénit le jour de cette fête (5 février).

A la messe de minuit on bénit du pain pour le bétail.

Précautions avant la montée à l'alpage, à Pont-la-Ville (Gruyère)

A Pont-la-Ville (Gruyère) il y a quarante ans, quelques jours avant la montée à l'alpage, on donnait aux vaches un mélange de fenouil (*lə fanâ*) de sel et de son. C'est ce qu'on appelait *infanoyî lè vạtsè* «enfenouiller les vaches». Cette précaution les garantissait non seulement de maladies, mais même d'accidents et de chutes.

On leur coupait également les ongles avec un ciseau, *lə formyâ*, sur lequel on frappait avec une mailloche en bois. C'était *roûnyî lè krapyọn avu lə formyâ*.

NB. A La Roche l'adjectif *infanoyị* signifie au figuré, accoutré: *ha l'è drôlamịn infanoyạ:* celle-ci est drôlement accoutrée, habiltée.

Sommaire:

F.-X. Brodard, Un «pont du diable» va disparaître. — F.-X. Brodard, Un petit métier qui menace de disparaître. — Ernest Deillon, Le théâtre patois dans le canton de Fribourg. — A. Piguet, Double fonte de cloches au Lieu en 1780. — F.-X. Brodard, Le chien dans les expressions patoises de La Roche. — F.-X. Brodard, Notes de folklore fribourgeois.

La reproduction de tout article n'est autorisée qu'avec indication de provenance.

Rédacteur en chef: Dr P. Geiger, Chrischonastrasse 57, Bâle. — Rédaction romande: Abbé F.-X. Brodard, Estavayer; A. Piguet, Le Sentier; E. Schüle, Réd. au Glossaire, Montana.

Administration: Fischmarkt 1, Bâle.

Abonnement Fr. 5.—. Gratuit pour les membres de la Société.

Imprimerie G. Krebs Librairie-Editeur S. A., Fischmarkt 1, Bâle. - Imprimé en Suisse.